

**CONSEIL MUNICIPAL****JEUDI 19 FÉVRIER 2015****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de la convocation	12/02/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	24
Absents :	02
Dont Procuration :	03
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

05

L'An Deux Mil Quatorze, le jeudi 19 février, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 12 février 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) (Arrivée à 19h22.) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – M. HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. LAROCHELLE Louis – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(24)

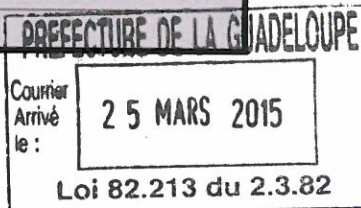
REPRESENTÉS : M. NOEL Jean-Philippe (ayant donné procuration à Mr Louis LAROCHELLE) – Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme Germaine HATILIP) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) (ayant donnée procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(3)

ABSENTS : M. JERSIER Claude – Mme MACHARES Chantal.....(2)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**APPROBATION DU MONTANT DES CHARGES TRANSFÉRÉES À LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD BASSE-TERRE
(CASBT)****DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts révisés de la communauté d'agglomération adoptés par arrêté préfectoral n°2011-1533SG/DICTAJ/BRA du 30 décembre 2011 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013-027/SG/DICTA/BRA du 02 mai 2013 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT) ;
- Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C-IV précisant les modalités d'évaluation des charges transférées ;
- Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC), approuvé à l'unanimité par les membres de la commission, dans sa séance du 24 novembre 2014 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission Local d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 24 novembre 2014 ;
- Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) a précisé dans son rapport qu'en ce qui concerne la commune de Terre de Haut seules les dépenses liées au bateau BEATRIX ont été prises en compte ;



- **Considérant** qu'il revient aux conseils municipaux membres de la CASBT, de se prononcer sur le montant des charges transférées, à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT ;
- **Considérant** que l'approbation des charges transférées va permettre à la communauté de notifier aux communes membres le montant définitif des attributions de compensation ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'approuver le montant des charges transférées calculé par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) et égal aux montants suivants :

	Charges OM (-)	Dépenses 20/12/13 Transport Scol. (-)	Dépenses nettes Transport maritimes
Bouillante	1 153 111	341 117	0
Capesterre BE	2 286 962	480 200	0
Terre de Bas	259 072	40 000	0
Terre de Haut	646 746		146 135
Trois-Rivières	928 073	303 230	0
Vieux-Fort	281 637	32 923	0
Vieux-Habitants	715 749	204 418	0
Total	6 271 350	1 402 888	146 135

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

25 MARS 2015

La publication et/ou la notification
le

25 MARS 2015

